

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
ADMINISTRATIVE

SICAD
(Annexe n°3)

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du
J.O. R. T. n°

Organisme : Office des Oeuvres Universitaires.

Domaine de la prestation : Hébergement et Restaurations
Universitaires.

Objet de la prestation : Restaurants universitaires des étudiants hébergés
au foyer universitaire.

Conditions d'obtention de la prestation

- L'inscription à l'un des établissements de l'enseignement supérieur.
- La carte de restauration est valable pour accéder uniquement à deux restaurants;
- Le restaurant le plus proche de l'établissement d'enseignement.
- Le restaurant le plus proche du lieu de résidence de l'étudiant.

Pièces à fournir

- Présentation de la Carte des Oeuvres Universitaires que doit porter le cachet de l'administration du restaurant.

| Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|--|---------------------------------|----------|
| 1) Dépôt du dossier d'hébergement pour y mettre le cachet de l'administration. | L'administration du foyer. | Un jour. |
| 2) Réponse du demandeur. | L'administration du restaurant. | Un jour. |

Lieu de dépôt du dossier

Service : L'administration du foyer pour les anciens étudiants et l'office des oeuvres universitaires pour les nouveaux.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Office des Oeuvres universitaires concerné.

Délai d'obtention de la prestation

Date de commencement des cours dans l'établissement d'enseignement.

Références législatives et / ou réglementaires

Circulaire Ministérielle:

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
ADMINISTRATIVE

SICAD
(Annexe n°4)

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du
J.O. R. T. n°

Organisme : Office des Oeuvres Universitaires.

Domaine de la prestation : Hébergement et Restaurations Universitaires.

Objet de la prestation : Le bénéfice de restaurants universitaires des
étudiants non hébergés au foyer universitaire.

Conditions d'obtention de la prestation

- La carte de restauration est valable pour accéder uniquement à deux restaurants .
- Le plus proche restaurant de l'établissement d'enseignement.
- Le plus proche restaurant du lieu de résidence de l'étudiant.

Pièces à fournir

- 1)- Formulaire à retirer de l'administration du restaurant universitaire pour l'obtention de la carte de restauration.
- 2)- Certificat d'inscription.
- 3)- Deux (02) photos d'identité.
- 4)- Deux (02) enveloppes timbrées portant l'adresse de l'étudiant.
- 5)- Une photo-copie de la Carte d'Identité Nationale.
- 6)- Attestation de résidence.

| Etapes de la prestation | Intervenants | Délais |
|--|-----------------------------------|--------|
| 1)- Dépôt du dossier. | - Le Restaurant Universitaire. | |
| 2)- Réponses aux demandes. | | |
| 3)- L'octroi de la carte de restauration | | |

Lieu de dépôt du dossier

Service : Administration du Restaurant universitaire demandé.
Adresse : L'adresse du restaurant demandé.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Le restaurant universitaire auprès du quel le dossier est déposé.

Délai d'obtention de la prestation

- Date de Commencement des Cours.

Références législatives et / ou réglementaires

- Circulaire Ministérielle.